

## Réorganisation managériale :

La CFDT a précisé 2 points importants :

*1 / les « chefs d'équipe » ne se sont pas auto proclamés, c'est la direction qui les a nommé. Elle doit donc l'assumer et garantir à chacun un poste en phase avec son niveau.*

*2/ il est hors de question que les « chefs d'équipe » qui refuseront ou qui n'auraient pas les compétence de passer AM ou AEL Expert prennent la place de salariés CDI déjà en poste.*

La direction générale a bien entendu et certifie que l'objectif est une réorganisation et non une « chasse aux sorcières ».

### Le projet :

Il va être proposé à environ 50% des « chefs d'équipe » de changer de statut professionnel avec augmentation de salaire soit : 1905 euros minimum.

Pour les salariés qui sont au dessus des minimas (cas extrêmement rare) : une augmentation de la valeur des charges supplémentaires + 50 euros.

**Cette évolution d'employés/ouvriers vers Agents de Maitrise n'est en aucun cas obligatoire.**

Pour les 50 % restant et les salariés qui ne répondront pas favorablement au changement de statut, ils rejoindront les rangs des « experts » sans aucun changement de niveau ni de rémunération.

Quelle différence avec aujourd'hui :

**Les expert ne seront plus en charge du Management (exemple : entretien individuel, gestion du temps,...)**

Ils restent comme aujourd'hui des interlocuteurs pour gérer les problèmes rencontrés sur le terrain.

Certains s'inquiètent et se posent de nombreuses questions !!!

Les réunions collectives et individuelles qui vont avoir lieu dans les semaines à venir vont éclaircir de nombreuses inquiétudes.

Quant à la légende des mutations ?

Ce projet va s'appliquer sur tous les sites. Quel intérêt pour Easydis de faire le jeu des chaises musicales ?

De toute façon, les élus CFDT resteront vigilants afin que les choses se passent bien pour chacun.

**Aujourd'hui vous faites votre boulot correctement avec compétence et respect des individus ?  
Oui !!! Alors ? où est le risque ?**

### Conclusion :

Depuis plusieurs années, nous demandons de la clarté dans l'encadrement, c'est un début.

**Comment émettre un avis défavorable**

**sur l'évolution d'employés/ouvriers vers un statut et une rémunération plus « favorable ».**

Alors que nous clamons haut et fort à chaque réunion que les salaires et les parcours professionnels sur Easydis sont insupportables de médiocrité.

Il faut savoir prendre ses responsabilités et rester cohérent.

La CFDT a donné un avis favorable au projet.

VOS ELUS CFDT